

ans après Leydrade, saint Rémy rétablissait les églises de Saint-Just et de Saint-Irénée, qui n'avaient pas été comprises dans les restaurations antérieures ou plutôt qui avaient été restaurées incomplètement.

Il n'y a pas, à cet égard, de témoignage plus éloquent que celui du saint pontife lui-même. Il dit en termes exprès que les églises de Saint-Just et de Saint-Irénée ont été réduites à un état de ruine et d'anéantissement presque complet, tellement qu'il est même impossible de les rétablir dans leur état primitif. Vous avez, il est vrai, été frappé de ce que ce document attribue cet anéantissement à la négligence. Cela veut-il dire que cette ruine n'avait pas pour cause première les ravages des Sarrasins ? Nullement, cela signifie simplement que saint Rémy blâme un état de choses actuel et non pas des faits accidentels déjà vieux de près de cent cinquante ans. Il lui importe peu à lui, évêque, que cette destruction ait été l'œuvre des ennemis du nom chrétien, expulsés depuis plus d'un siècle, mais ce qu'il tient à dire, ce qu'il lui importe de condamner, quoique en termes adoucis, c'est que le zèle céleste des pontifes, ses prédécesseurs, n'ait pu restaurer, comme ils l'auraient désiré, les monuments détruits, c'est que lui-même soit encore impuissant à remettre les choses en leur état primitif, et cela parce que les biens de l'Eglise sont encore en grande partie détenus par des étrangers, des laïcs, dont la négligence pour les choses religieuses (que Dieu leur pardonne cependant) dont la négligence, dit-il, a réduit nos édifices sacrés à un anéantissement presque irréparable.

Ces objurgations du saint évêque sont des plus intéressantes pour l'histoire, car elles prouvent qu'à cette époque plusieurs des propriétés des églises données par Charles Martel à ses leudes étaient encore en la possession des successeurs de ces intrus. C'est contre cet état de choses que